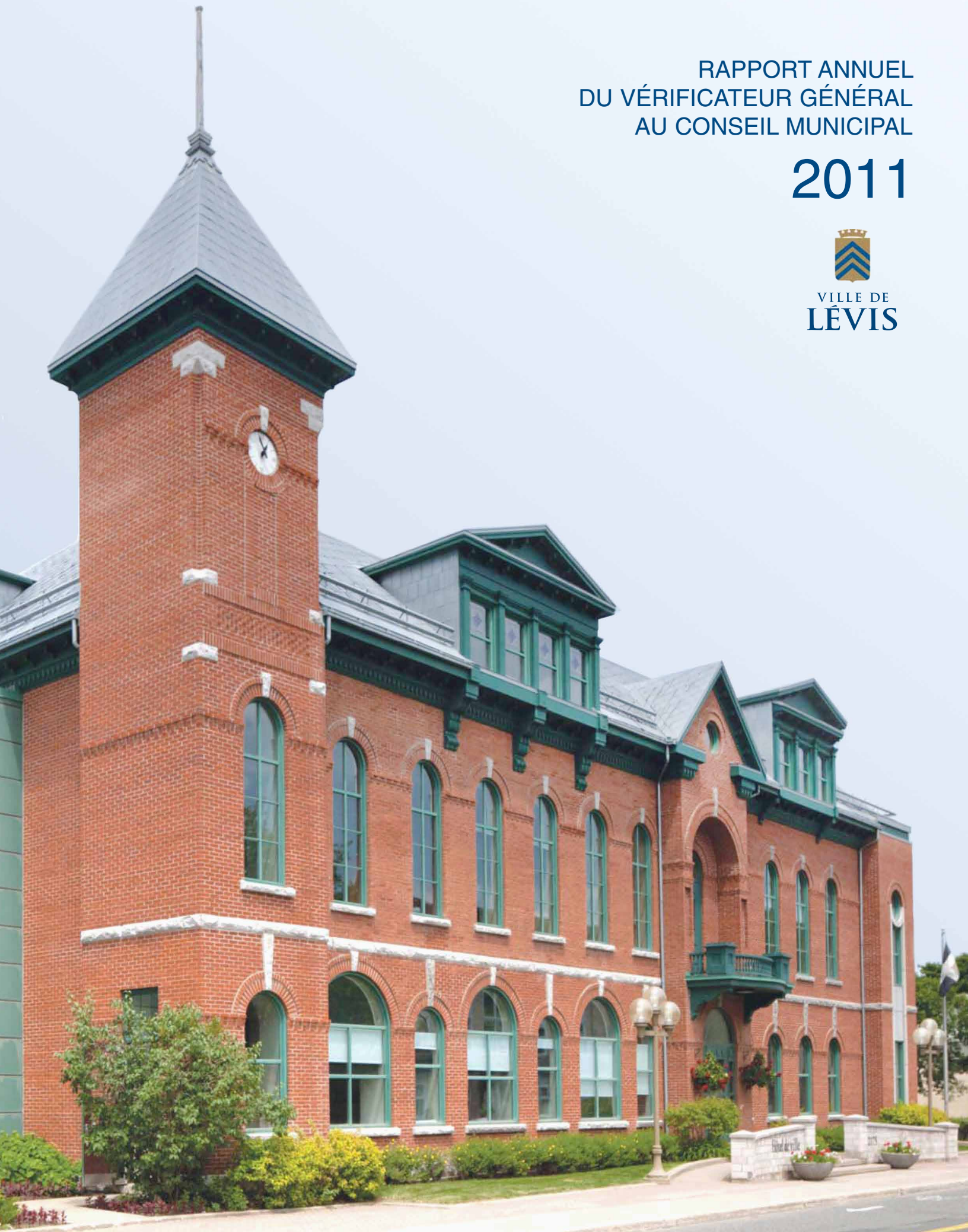


RAPPORT ANNUEL
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
AU CONSEIL MUNICIPAL

2011



VILLE DE
LÉVIS



**RAPPORT ANNUEL
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LÉVIS**

2011

Présenté au conseil municipal

Table des matières

Chapitre 1	Observations du vérificateur général
Chapitre 2	Audits financiers
Chapitre 3	Audits et travaux divers
Chapitre 4	État des dépenses du bureau du vérificateur général
Annexe A	Extrait de la <i>Loi sur les cités et villes</i>

Observations du vérificateur général

CHAPITRE

1

Table des matières

Introduction.....	3
Cycle de travail annuel	4
Champ d'action 2011.....	5

Introduction

- 1.1 Depuis 2002, afin de bénéficier d'une opinion neutre et indépendante sur le fonctionnement de leur administration et sur certains volets de reddition financière, les villes du Québec de 100 000 habitants et plus nomment un vérificateur général, qui a la responsabilité d'effectuer la vérification des comptes et affaires de la municipalité et de tous les organismes qu'elle contrôle ou, à compter de 2011, qui font partie de son périmètre comptable. Annuellement, il remet au maire ou à la mairesse, pour dépôt au conseil, un rapport constatant les résultats de sa vérification, et y indique tout fait ou irrégularité qu'il estime opportun de souligner. Voici donc ce rapport pour l'année 2011.
- 1.2 La *Loi sur les cités et villes* comporte l'obligation pour le vérificateur général d'effectuer l'audit financier et d'émettre un rapport en conséquence, pour la Ville et toutes les personnes morales qu'elle contrôle ou faisant partie de son périmètre comptable. Le deuxième chapitre présente le résultat de ces audits, soit une copie de chacun des rapports produits. En présentant les versions intégrales de ces documents, je souhaite que le lecteur ou la lectrice puisse non seulement prendre connaissance de l'opinion exprimée dans sa forme originale, mais également du contexte, de la responsabilité de chacun des intervenants et intervenantes, des observations et, le cas échéant, des particularités quant aux référentiels comptables ayant servi de base à la préparation des états financiers.
- 1.3 La troisième partie de mon rapport fait état quant à lui des travaux que j'ai effectués concernant le traitement des élus et élues, le taux global de taxation, et enfin les personnes morales subventionnées par la Ville à hauteur de 100 000 \$ et plus.
- 1.4 Quant au dernier chapitre, il présente une copie de l'état des dépenses du bureau du vérificateur général et du rapport d'auditeur produit par un auditeur indépendant, déposés au conseil de la Ville de Lévis le 7 mai 2012, comme l'exige la loi. Il est suivi d'une annexe reproduisant l'article 107 de la *Loi sur les cités et villes*, lequel touche plus particulièrement l'encadrement du poste de vérificateur général municipal.
- 1.5 Il est à noter que dans un souci de conformité et d'efficacité, j'ai procédé cette année à une révision du calendrier des activités du bureau du vérificateur général, ce qui a entraîné une date de dépôt du rapport annuel hâtive comparativement aux années précédentes. Étant donné le resserrement de la période de temps disponible qui en a résulté, et vu la priorité que j'ai dû accorder aux travaux obligatoires en vertu de la loi, le présent document ne comporte pas de suivi quant aux recommandations antérieures. Pour les mêmes raisons, on n'y trouve aucun chapitre lié à des missions d'optimisation des ressources, ces dernières n'étant pas complétées au moment de la finalisation du rapport. Des explications relatives à ce nouveau calendrier apparaissent ci-après, à la section intitulée « *Cycle de travail annuel* ».
- 1.6 Enfin, je tiens à remercier tous les intervenants et intervenantes de la Ville et des autres organismes visés par mes travaux d'audits financiers et de conformité pour la grande collaboration que j'ai reçue de leur part.

Cycle de travail annuel

- 1.7 Mes deux rapports antécédents furent déposés durant la saison automnale, et faisaient état de travaux effectués principalement la même année que leur dépôt. Cette situation découlait du fait d'avoir été nommé un 1^{er} janvier, et de souhaiter produire, dès l'année de ma nomination, un rapport comportant les résultats d'une mission d'optimisation englobant plusieurs volets.
- 1.8 J'ai décidé, en cette année 2012, d'entreprendre une révision majeure du calendrier des activités du bureau du vérificateur général. À compter de maintenant, le cycle de travail annuel débutera en juin, et se terminera par le dépôt de mon rapport en juin de l'année suivante, contrairement au cycle habituel s'amorçant en automne.
- 1.9 Mon premier objectif est de favoriser le respect de l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui concerne la mention suivante :
- « Au plus tard le 31 août de chaque année, le vérificateur général doit transmettre au maire, pour dépôt au conseil à la première séance ordinaire qui suit sa réception, un rapport constatant les résultats de sa vérification pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre précédent... ».*
- De toute évidence, l'implantation de ce nouveau cycle ira dans le sens d'un dépôt avant l'échéance prévue à la loi, et d'un contenu ciblant les activités municipales de l'exercice précédent. Bien entendu, si je juge opportun de porter à l'attention du conseil des constats et recommandations relatifs à l'exercice en cours, j'aurai la possibilité de le faire par le biais d'un rapport occasionnel comme prévu au même article.
- 1.10 Mon second but est d'accroître l'efficacité des opérations d'audit, particulièrement celles de conformité et d'optimisation des ressources.
- 1.11 En effet, ces audits nécessitent généralement plusieurs échanges avec les intervenants et intervenantes concernés, notamment en fin de processus. Les périodes d'automne ou d'hiver me semblent mieux adaptées à cet exercice que la période estivale, durant laquelle s'achevait ce type de mission dans le cadre actuel. Avec les changements entrepris, il sera aussi possible d'accorder, dans bon nombre de cas, un délai supplémentaire aux directions pour exprimer leurs commentaires en réponse aux constats et recommandations. Enfin, je pourrai réaliser durant l'été certaines activités de planification et de préparation d'étude préliminaire, parmi celles n'impliquant que peu d'acteurs ou actrices externes au bureau du vérificateur général.
- 1.12 Cette nouvelle approche me permettra également de disposer d'une meilleure marge de manœuvre pour effectuer des préparatifs dans le but d'octroyer, au besoin, des mandats à des ressources externes, qui pourront m'assister dans mes audits d'optimisation réalisés à l'automne.
- 1.13 Enfin, je tiens à souligner que les missions en cours, que je compléterai dans les mois à venir, feront bien entendu l'objet de constats et recommandations dans le prochain rapport annuel.

Champ d'action 2011

- 1.14 À l'exemple des rapports précédents, un tableau apparaît ci-après résumant le champ d'action du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice visé par le rapport. Ce tableau est basé sur les articles 107.7 à 107.15 de la *Loi sur les cités et villes*, présenté en annexe A.
- 1.15 Suite à certains changements apportés en 2010 à l'article 107.7, l'organisme Célébrations Lévis 2011 est devenu à compter du 1^{er} janvier 2011 une personne morale à vérifier par le vérificateur général, car il fait partie du périmètre comptable de la Ville de Lévis.
- 1.16 De plus, notez que la Maison de soins palliatifs du Littoral, bien qu'ayant reçu en 2011 des subsides suffisamment élevés pour faire partie des personnes morales subventionnées, n'a pas fait l'objet d'une surveillance de l'audit financier, sa première date de fin d'exercice étant le 30 juin 2012. Cette surveillance sera donc effectuée l'an prochain, ainsi que durant tous les exercices subséquents où devrait apparaître un apport de cette nature à ses états financiers.

Tableau 1 : Champ d'action du vérificateur général de la Ville de Lévis comme défini par la loi pour l'exercice 2011

	Audit financier *	Audit de conformité	Audit d'optimisation	Audit du taux global de taxation *	Surveillance de l'audit financier *	Vérification des comptes ou documents	Enquête sur demande du conseil de la Ville	Régimes et comités de retraite	Dépôt d'un rapport annuel *	Production de rapports occasionnels
Personnes morales à vérifier										
Ville de Lévis	•	•	•	•		•	•	•	•	•
Société de transport de Lévis	•	•	•			•	•			•
Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière	•	•	•			•	•	•		•
Société de développement économique de Lévis	•	•	•			•	•	•		•
Office municipal d'habitation de Lévis	•	•	•			•	•	•		•
Célébrations Lévis 2011	•	•	•			•	•			•
Personnes morales subventionnées										
Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière					•	•	•			
Centre aide et prévention jeunesse					•	•	•			
Centre socio-culturel et sportif St-Étienne					•	•	•			
Diffusion Avant Scène					•	•	•			
Diffusion culturelle de Lévis					•	•	•			
École de technologie supérieure (T3E)					•	•	•			
Maison de soins palliatifs du Littoral						•	•			
Patro de Lévis					•	•	•			
Autres bénéficiaires d'une aide provenant des personnes morales à vérifier										
						•	•			

* Note : Ces actions constituent des obligations légales selon la *Loi sur les cités et villes*.